



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secours

Question orale n° 212

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation de la base hélicoptère de la sécurité civile des Alpes-Maritimes. Le département des Alpes-Maritimes dispose d'une base hélicoptère de la sécurité civile dont l'existence remonte à 1960. Cette base, sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu, exerce ses missions de sécurité sur les départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Il est à noter, cependant, que 75 % des missions sont effectuées au profit du département des Alpes-Maritimes. La base hélicoptère de Mandelieu vient d'être dotée, il y a quelques semaines, d'un nouvel hélicoptère EC-145. Dans cette perspective, la direction de la sécurité civile avait initié une réflexion sur la reconstruction ou la création de nouveaux locaux pour accueillir cet hélicoptère de plus grande dimension. C'est dans ce contexte qu'à la fin de l'année 2002 la direction de la sécurité civile a fait savoir qu'elle travaillait activement à une proposition de modification d'implantation de la base de Cannes-Mandelieu, dans le département du Var. Cette annonce a suscité une grande émotion dans le département des Alpes-Maritimes. Une délocalisation de la base de la sécurité civile à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes serait, en effet, lourde de conséquences en matière de protection des personnes. Le département des Alpes-Maritimes, de par sa géographie tout à fait spécifique, nécessite, en effet, des interventions de la sécurité civile aussi bien en mer qu'en montagne. L'installation d'une nouvelle base dans le Var rallongerait de façon inconsidérée, les délais de secours et mettrait de ce fait de nombreuses vies humaines en péril. Dans la mesure où des considérations budgétaires semblaient guider cette nouvelle orientation, le conseil général des Alpes-Maritimes a fait connaître à M. le préfet des Alpes-Maritimes, au début du mois de février, qu'il était disposé à financer en totalité les travaux d'aménagement de la base actuelle. Dans ces conditions, il souhaiterait être rassuré sur la perspective du maintien de la base de la sécurité civile dans le département des Alpes-Maritimes et il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

MAINTIEN DE LA BASE HÉLICOPTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DANS LES ALPES-MARITIMES

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, pour exposer sa question n° 212 relative au maintien de la base hélicoptère de la sécurité civile dans les Alpes-Maritimes.

M. Christian Estrosi. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation de la base hélicoptère de la sécurité civile des Alpes-Maritimes et je tiens à remercier M. Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, de venir lui-même m'apporter une réponse.

Le département des Alpes-Maritimes dispose d'une base hélicoptère de la sécurité civile dont l'existence remonte à 1960. Cette base, sur l'aérodrome de Cannes-Mandelieu, exerce ses missions de sécurité sur les départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Elle

dessert donc les quatre départements limitrophes. Il est à noter, cependant, que 75 % de ses missions sont effectuées au profit du département des Alpes-Maritimes. La base hélicoptère de Mandelieu a été dotée, il y a quelques semaines, d'un nouvel hélicoptère EC-145. Dans cette perspective, la direction de la sécurité civile avait initié une réflexion sur la reconstruction ou la création de nouveaux locaux pour accueillir cet hélicoptère de plus grande dimension.

C'est dans ce contexte qu'à la fin de l'année 2002, la direction de la sécurité civile a fait savoir qu'elle travaillait activement à une proposition de modification d'implantation de la base de Cannes-Mandelieu, qu'elle transférerait dans le département du Var. Cette annonce a suscité une grande émotion dans notre département. Une délocalisation de la base de la sécurité civile à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes serait, en effet, lourde de conséquences en matière de protection des personnes. Le département des Alpes-Maritimes, de par sa géographie tout à fait spécifique - deux tiers en zone rurale et un tiers en zone urbanisée concentrée sur la bande littorale -, rend fréquentes les interventions de la sécurité civile aussi bien en mer qu'en montagne. La base de sécurité civile fait un travail exceptionnel, non seulement pendant la période estivale, mais aussi en hiver dans nos stations de sports d'hiver. Je veux, à cette occasion, rendre hommage à tout son personnel ainsi qu'à tous ceux qui contribuent à la sécurité des populations. Je pense notamment au service départemental d'incendie et de secours. Ils seraient tous très démotivés si la base était transférée.

L'installation d'une nouvelle base dans le Var allongerait de façon inconsidérée les délais de secours et mettrait de ce fait de nombreuses vies humaines en péril. Dans la mesure où des considérations budgétaires semblent guider cette nouvelle orientation, le conseil général des Alpes-Maritimes a fait connaître à M. le préfet des Alpes-Maritimes, au début du mois de février, qu'il était disposé à financer en totalité les travaux d'aménagement de la base actuelle. Si l'Etat consent à préserver la base de la sécurité civile sur son site actuel, la modernisation et la sécurisation des structures nouvelles d'accueil ne lui coûteront donc pas un centime ! Le conseil général prendra totalement à sa charge les frais découlant de l'arrivée de l'hélicoptère EC 145.

Je souhaiterais être rassuré sur la perspective du maintien de la base de la sécurité civile dans le département des Alpes-Maritimes et connaître les intentions de M. le ministre de l'intérieur en la matière. J'associe à ma question l'ensemble des parlementaires des Alpes-Maritimes, ainsi que les maires de Cannes, de Mandelieu et tous les élus du conseil général, qui soutiennent cette démarche. Je veux aussi remercier M. le préfet des Alpes-Maritimes, Pierre Breuil, avec lequel nous avons des relations de travail très constructives.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux libertés locales.

M. Patrick Devedjian, *ministre délégué aux libertés locales*. Monsieur le député, l'accueil du nouvel appareil EC 145 de la sécurité civile rend en effet obligatoire que la base hélicoptère de Cannes soit reconstruite et remise à niveau. Le coût élevé de cette opération immobilière - 2,6 millions d'euros - sur l'aérodrome de Mandelieu avait fait craindre de devoir remettre en cause l'implantation de cette base dans le département des Alpes-Maritimes, et je conçois que cela ait pu créer une émotion. Toutefois, vous avez eu raison de le rappeler, le président du conseil général de votre département a confirmé par courrier à Nicolas Sarkozy, le 6 février dernier, l'engagement de la collectivité départementale d'assurer la charge financière totale de la construction de cette nouvelle installation. Que demander de mieux ? Je sais la part importante que vous avez prise, monsieur le député, dans cette décision. Le ministre est très sensible à l'effort consenti par le département et l'avenir se présente sous les meilleurs augures. Maintenant, il faut aller vite. Le ministre de l'intérieur a chargé le préfet de convier les services de la

direction de la défense et de la sécurité civile ainsi que ceux du conseil général à une très prochaine mission d'expertise des différents sites d'implantation possibles dans le département. La procédure a été engagée, elle ira à son terme. Une première réunion se tiendra dès demain, 19 mars, pour évaluer deux nouvelles propositions ; le choix du site définitif pourrait intervenir au plus tard le 15 avril prochain.

Compte tenu des perspectives que vous avez vous-même dessinées, monsieur le député, je crois que les choses se présentent le mieux du monde.

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre. Pendant des années, notre département a été d'un certain ostracisme de la part du gouvernement précédent. Depuis quelques mois, sur un certain nombre de sujets cruciaux - et celui de la sécurité civile en fait partie -, le gouvernement actuel s'est montré attentif à nos préoccupations.

Votre réponse est particulièrement rassurante pour tous les personnels de la sécurité civile dont nous connaissons le dévouement et pour tous les élus proches des réalités du terrain, qui souhaitent le maintien de cette base. Vous nous le confirmez aujourd'hui. Merci au nom du département des Alpes-Maritimes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 212

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1895

Réponse publiée le : 19 mars 2003, page 2104

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 mars 2003